

HL 28/2/2022

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA en mode virtuel 23 février 2022

Participaient : Lajos MAYER (SZEFE), Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO (UILP-UIL), Secrétaire Général de la FERPA ; Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA ; Mireille PAUME (UCR-CGT), Présidente du Comité des Femmes ; Dick DE GRAFF (FNV) ; Tino FUMAGALLI (FNP-CISL) ; Luc JANSEN (FGTB) ; Ana MARTINEZ (CC. OO); Ivan PEDRETTI (SPI-CGIL); Hubert SCHWIND (UCR-CGT); Werner THUM (ÖGB)

Absent : Didier HOTTE, (UCR-FO)

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA ; Jessica MONTIEL, PA to the GS of FERPA/Project Coordinator

Après le rappel des informations techniques et le Code de bonne conduite de la CES concernant les réunions, le **Président de la FERPA, Lajos MAYER** ouvre la réunion du Comité de Direction en souhaitant la bienvenue aux membres. Il demande s'il y a des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour proposé pour cette réunion. Comme il n'y en a pas, il soumet à l'approbation du Comité, l'ordre du jour qui est adopté en l'état.

Puis, il donne la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO**, pour ses **Communications**.

Il remercie tout d'abord Henri pour sa présence, en dépit des lourdes séquelles de sa chute domestique. Il remercie aussi Jessica pour son travail malgré ses ennuis de santé suite au COVID. Puis il insiste sur l'inquiétude qui règne en Europe suite à la crise ukrainienne. Il évoque ensuite la mémoire de David SASSOLI, ancien Président du Parlement européen, décédé le 11 janvier 2022 à l'âge de 65 ans. Il souligne en particulier son vif engagement européen. Au nom de la FERPA, il a présenté ses condoléances à la famille du défunt. Il a noté que Madame Roberta METSOLA, de Malte, qui a été élue Présidente à sa suite, avait indiqué qu'indépendamment de ses opinions personnelles, elle s'inscrirait dans la voie tracée par le Président SASSOLI. Il mentionne le soutien apporté conjointement avec la CES au syndicat turc des retraités, EMEKLI-SEN, dont le retour au sein de la FERPA et de son Comité Exécutif avait été confirmé lors du Comité Exécutif des 16 et 17 juin 2021 et que la Cour Constitutionnelle turque vient de nouveau d'interdire. La FERPA a réagi vivement à cette interdiction, intervenue en violation du droit élémentaire des personnes retraitées d'être représentées et défendues par un syndicat. Il indique que le Secrétaire Général de la CES a rencontré Monsieur MACRON, qui préside pour le 1^{er} Semestre de cette année le Conseil de l'Union Européenne. La situation des TUC britanniques a également été discutée, sans être tranchée toutefois, au sein du dernier Comité de Direction de la CES. Cette organisation souhaite rester dans la CES, tout en demandant une réduction de 50% du montant de ses cotisations, assortie d'une réduction correspondante de ses droits de votes au sein des instances de la CES.

Il rappelle que la CES va changer de siège et déménager au mois de décembre à CITY 2. Ceci fait que la FERPA doit déplacer la date de son Comité Exécutif initialement prévu les 30 novembre et 1^{er} décembre. Cette rencontre se tiendra les 9 et 10 novembre 2022. Le Comité de Direction sera lui aussi décalé au 20 octobre.

Le point traité ensuite par le Secrétaire Général porte sur le Comité des Femmes et les problèmes liés à son fonctionnement. Il rend succinctement compte de la réunion en mode virtuelle qu'il a eue avec les syndicats français. Il relève qu'ont été formulées des affirmations qui ne correspondent pas à la réalité. Préalablement, il précise que ce problème ne concerne pas seulement les organisations syndicales françaises, mais la FERPA toute entière. Les syndicats ont semblé d'accord avec les évaluations de la Présidente du Comité des femmes. L'heure est à la clarté afin de trouver une solution à proposer à l'exécutif pour le bon fonctionnement du Comité des femmes. Le 8 mars arrive, qu'allons-nous faire ? Le Secrétaire Général a ensuite annoncé que Tino FUMAGALLI allait bientôt terminer son mandat à la FNP-CISL, et Tino a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'attendre pour le bon fonctionnement de la FERPA pour pourvoir à son remplacement comme Trésorier de la FERPA, c'est pourquoi, il a présenté sa démission. Le Secrétaire Général fait donc une proposition de remplacement en la personne de Luc JANSEN, de la FGTB, membre du Comité de Direction, qui a une certaine expérience en la matière du fait de son engagement au sein d'associations belges. Une rencontre a eu lieu avec Luc, qui, après avoir écouté, accepté d'assumer cette responsabilité au sein de la FERPA. Sa candidature sera donc présentée au vote du prochain Comité Exécutif. Le Secrétaire Général ajoute qu'il faudra aller au prochain Comité Exécutif de mars avec un clair bilan 2021. Tino étant démissionnaire et Luc non encore élu, c'est donc lui, le Secrétaire Général, qui le présentera.

A la suite de ces Communications, le **Président** ouvre le **débat**, qui donne lieu, à l'intervention de deux organisations seulement. L'une de ces interventions porte, tout d'abord, sur le Comité des Femmes insistant sur l'importance de trouver une solution rapide pour soutenir le travail du Comité des Femmes. Il faudrait qu'une réunion soit organisée le plus vite possible, avant le 8 mars. Une autre indique que sur ce point du Comité des Femmes, il faut laisser Mireille s'expliquer elle-même. Puis, l'intervenant revient sur la crise en Ukraine et souhaite que la FERPA puisse exprimer, à travers un communiqué par exemple, sa solidarité avec les personnes qui vont faire les frais de ce conflit imminent. Enfin, les deux organisations intervenantes indiquent qu'elles approuvent la proposition de candidature de Luc, pour le poste de Trésorier de la FERPA.

Reprenant alors la parole, le **Secrétaire Général** s'interroge sur la manière dont il doit interpréter le peu d'interventions qui ont suivi ses Communications. Il note toutefois le consensus qui se dégage sur la nomination de Luc comme Trésorier de la FERPA. Il rappelle également que le 8 mars approche. Quant au document sur l'Ukraine, il indique que la CES, au nom de toutes les organisations, donc y compris de la FERPA, va prendre une initiative et que la FERPA va évidemment s'y inscrire.

Le **Président** ajoute que la Confédération syndicale ukrainienne a envoyé un document à la CES et qu'il va le faire suivre.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV et UCR-CGT

Le point de discussion suivant porte sur les **suites du Manifeste**.

Le **Secrétaire Général** indique que le Manifeste a été envoyé à Luca avec une demande de réunion et en lui demandant de le diffuser à toutes les organisations. Il a également été envoyé au Président du Conseil européen : M. Charles MICHEL, à la Présidente de la Commission européenne : Mme Ursula von DER LEYEN, à la Présidente du Parlement européen : Mme Roberta METSOLA, au Président du Conseil de l'Union européenne : M. Emmanuel MACRON. Toutes ces lettres ont été accompagnées d'une demande de rencontre. A ce jour, seul Monsieur MICHEL a accusé réception de l'envoi, en disant qu'il allait l'analyser. Via le service de Presse et de Communications, un communiqué a été envoyé pour diffusion auprès de agences européennes. Concernant les rencontres avec les responsables des Institutions Européennes, comme il a déjà été proposé dans les réunions précédentes, la délégation de la FERPA sera composée du Secrétaire Général, du Secrétariat et des membres du Comité de Direction qui seront disponibles aux dates proposées, étant entendu que les frais de déplacements seront à leur charge. Plusieurs organisations ont demandé au Secrétariat, de pouvoir disposer de la « matrice » du graphiste pour pouvoir y mettre le texte du Manifeste traduit dans leur langue. Il est ainsi que la « matrice » doit être travaillée ici à Bruxelles par le graphiste et c'est lui qui adapte le texte traduit dans la matrice ». Il en coûte 205,00 euros par langue. Il est en effet important d'avoir le même format, le même message et les mêmes photos. Il faut respecter la présentation originale. Enfin, la FERPA va disposer dans les jours qui viennent de 100 exemplaires en français et en anglais imprimés dans chacune des deux langues.

Toutes ces précisions étant apportées par le Secrétaire Général, le **Président** ouvre le **débat**.

Les organisations qui interviennent expriment leur accord avec ce qu'a dit le Secrétaire Général, concernant la diffusion du Manifeste. Mais certaines précisent, concernant la traduction et le recours au graphiste, qu'elles vont, préalablement en référer à leurs instances, puisqu'il y a des frais à engager. D'autres disent qu'elles vont se concerter entre elles – quand il y a plusieurs organisations membres de la FERPA dans le même pays – pour organiser la traduction ou pour la diffusion du Manifeste, voire auprès de leurs alliés hors de la FERPA. D'autres disent aussi qu'elles vont organiser des débats avec leurs membres sur le Manifeste. Concernant la délégation auprès des Institutions Européennes, il est souligné qu'il est important qu'elle soit composée des membres du Comité de Direction. Une organisation revient sur le risque de conflit ukrainien et réaffirme son opposition à toute action violente armée. Enfin, une dernière organisation relève que dans son pays, il y a 7 millions de personnes âgées qui sont obligées de faire appel aux organisations caritatives et que le 24 mars, une troisième manifestation intersyndicale sera organisée.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UJP-UGT, CC. OO, FNV, UCR-CGT

Le **Secrétaire Général** introduit le point suivant de l'ordre du jour qui porte sur le **choix du lieu du prochain Congrès de la FERPA** en 2023 qui sera à soumettre au prochain Comité Exécutif pour décision. Il rappelle que très tôt l'ÖGB a fait connaître son souhait d'organiser ce Congrès à Vienne, sa date coïncidant avec la fin des activités syndicales de Werner, qui fut en son temps, Président de la FERPA. Toutefois après l'appel statutaire à candidature, deux autres organisations, qu'il présente, ont fait part, à leur tour de leur souhait de pouvoir organiser le Congrès : l'Association des Syndicats de Retraités de Serbie (SPSN), qui indique qu'elle pourra compter sur le soutien logistique de sa Confédération (CATUS) et celle de POPS de Grèce qui a le soutien de l'autre syndicat grec l'OSTOE ainsi que du syndicat chypriote.

Il souligne que c'est un choix difficile auquel le Comité de Direction est confronté et que chaque candidature présente un intérêt. Il faut aussi tenir compte des coûts qu'implique la tenue du Congrès dans l'un ou l'autre lieu.

Dans le **débat** qui suit, plusieurs interventions, considérant l'arrêt des activités de Werner, manifestent leur intérêt pour Vienne, même s'il est rappelé que Vienne a accueilli le dernier Congrès de la CES. D'autres soulignent l'intérêt qu'il y aurait de le tenir dans un pays qui pourrait ainsi bénéficier de l'impact de sa tenue pour le développement de leurs activités dans leur pays et dans leur Région. D'autres insistent sur le soutien et la solidarité à apporter à certains pays comme la Grèce en particulier, même s'il est fait remarquer que ce pays a déjà accueilli en juillet 2013, l'Assemblée Générale de Mi-mandat de la FERPA.

Dans sa **réponse** le **Secrétaire Général** note que la candidature de Vienne recueille le soutien de la majorité des membres. Mais il insiste aussi pour que soit pris en compte la dimension géographique et politique, notamment en soutien aux plus jeunes organisations, que représente la tenue d'un Congrès de la FERPA, surtout lorsqu'elles sont confrontées à certains problèmes dans leur pays. Ce serait le « Congrès de la solidarité ». Athènes a déjà organisé une Assemblée Générale de Mi-Mandat, mais il n'y a jamais eu d'initiatives organisées en Serbie. Le Secrétaire Général présentera les trois candidatures au Comité Exécutif, tout en rendant compte de la discussion qui a eu lieu au Comité de Direction.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, ÖGB, UCR-CGT, UJP-UGT, CC. OO ...

Le **Secrétaire Général** présente l'**ordre du jour du Comité Exécutif** des 9 et 10 mars 2022. Il précise que compte tenu des règles en vigueur en Belgique et à la CES, suite à la pandémie, le télétravail est toujours d'actualité et que les réunions impliquant des personnes extérieures au sein de locaux de la CES toujours interdites. Ceci fait que le Comité Exécutif de la FERPA se tiendra sous forme virtuelle, tout comme celui de la CES qui va le suivre. Il insiste en particulier sur l'intervention du Secrétaire Général de la CES à qui il sera demandé son avis sur le Manifeste. Il sera aussi laissé plus de temps aux organisations pour qu'elles indiquent les initiatives qu'elles ont déjà prises ou envisagent de prendre pour sa diffusion.

Cette présentation de l'ordre du jour qui sera envoyé aux organisations dès après ce Comité de Direction, ne soulève pas de difficultés. Toutefois, le représentant de la FNV relève qu'il manque un point, à savoir si l'on organise comme cela a été envisagé une manifestation lors de la Journée Internationale des Personnes Âgées le 1^{er} octobre prochain. Si tel est le cas, il faudrait en parler à ce Comité, car au suivant, il sera trop tard.

Le **Secrétaire Général répond** que cela dépend des réponses que nous recevrons, ou non, aux différents courriers qui ont été envoyés aux responsables des Institutions Européennes. Nous devons adapter nos réactions. Il en va de même de la Journée de la santé publique d'avril prochain.

Tirant les **conclusions des débats**, le **Secrétaire Général** demande tout d'abord à **Jessica** de prendre d'urgence contact avec le graphiste pour qu'elle réalise un visuel en vue de la Journée Internationale des Femmes du 8 mars. Il a ensuite rappelé que sur le site Internet de la FERPA, chaque membre du Comité de Direction dispose d'un espace pour faire part de ses initiatives ou pour soutenir l'action de la FERPA et il encourage chaque membre à en user. Il espère, enfin, que les membres de la CES seront disponibles pour nous rencontrer et discuter avec nous du Manifeste.

Il remercie également **Henri** pour sa présence et d'assurer ainsi la prise de notes et **Jessica** pour la coordination.

Clôture la réunion, Président, à son tour remercie les membres pour leur active participation, ainsi que les interprètes et Julienne pour son aimable et efficace assistance technique.